

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département de la HAUTE SAONE  
Commune de VREGILLE

**PROCES VERBAL**  
de la réunion du conseil municipal  
du 19 mars 2015

**Approuvé le 28 mai 2015**

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de membres ayant pris part à la délibération :	10
Date de la convocation :	11 mars 2015
Date de l'affichage :	23 mars 2015

L'an deux mil quinze et le 19 mars à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. ABISSE Jean-François, maire.

**Présents :** M. MEILLER Patrick, M. LAVIEZ Gilles, M. BIGONVILLE Fabrice, Mme GIRARD Dominique, Mme BOLE Danièle, M. PAILLARD Marc-Antoine, M. MARTINEZ John,

**Absents excusés :** Mme CARRY Christine (Pouvoir à Mme GIRARD), M. BARTHELEMY Maxime, Mme PAILLARD Carole, (pouvoir à M. ABISSE).

M. PAILLARD Marc Antoine a été élu secrétaire de séance.

A 20 heures 35, le quorum atteint, le maire ouvre la séance.

Ordre du jour

- 1° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2014
- 2° - Approbation du compte de gestion 2014
- 3° - Vote du compte administratif 2014
- 4° - Affectation du résultat 2014
- 5° - Décision concernant les taux d'imposition 2015
- 6° - Augmentation du prix de l'eau et de l'assainissement
- 7° - Programme de travaux en forêt
- 8° - Programme de travaux autres
- 9° - Vote du budget primitif 2015
- 10° - Planning permanence élections départementales
- 11° - Questions diverses.

\*\*\*\*\*

**1° - Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2014 :**

Un exemplaire du procès-verbal ayant été diffusé à chaque conseiller et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Approuvé à l'unanimité**

## **2° - Approbation du compte de gestion 2014**

Le maire présente le compte de gestion 2014 établi par le comptable du trésor et qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	99 314,34 €
- Recettes de fonctionnement :	242 749,07 €
- Dépenses d'investissement :	212 043,46 €
- Recettes d'investissement :	187 369,97 €

Ce compte de gestion reflète parfaitement le compte administratif 2014 de la commune. Après examen, il est approuvé à l'unanimité.

**Approuvé à l'unanimité**

## **3° - Vote du compte administratif 2014**

Le maire s'étant retiré, Patrick MEILLER 1<sup>er</sup> adjoint présente le compte administratif 2014 qui reflète parfaitement le compte de gestion 2014 et qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	99 314,34 €
- Recettes de fonctionnement :	242 749,07 €
Excédent de fonctionnement :	143 434,73 €
- Dépenses d'investissement :	212 043,46 €
- Recettes d'investissement :	187 369,97 €
Déficit d'investissement :	24 673,49 €
Résultat global de clôture :	excédent de 118 761,24 €

Après examen, il est approuvé à l'unanimité.

**Voté à l'unanimité**

## **4° - Affectation du résultat 2014 :**

Le conseil municipal constatant :

Un excédent de fonctionnement de :	143 434,73 €
Un déficit d'investissement de :	24 672,46 €

Décide d'affecter :

En réserve d'investissement au compte R1068 :	24672,46 €
Report en fonctionnement au compte R002 :	118761,24 €

**Voté à l'unanimité**

## 5° - Décision concernant les taux d'imposition 2015

Le maire rappelle qu'en 2014, il avait été décidé d'attendre une année avant de répercuter la baisse de charge de la commune suite à la prise de compétence scolaire par la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

Après un examen de la situation financière de la commune, il est proposé d'appliquer une baisse de 9 % des taux des 4 taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation :	taux actuel = 9.78	taux 2015 = 8.94
Taxe foncier bâti :	taux actuel = 4.67	taux 2015 = 4.27
Taxe foncier non bâti :	taux actuel = 12.67	taux 2015 = 11,58
CFE :	taux actuel = 14,27	taux 2015 = 13,03

A taux constant, le produit attendu aurait été de 27 362 € et avec la baisse, 25 013 €

Après examen, la baisse est votée à l'unanimité et les taux 2015 seront appliqués.

Voté à l'unanimité

## 6° - Augmentation des prix de l'eau et de l'assainissement.

Le maire rappelle qu'à partir du moment où la connexion avec le réseau d'eau du SIEVO, sera effective, ce dernier facturera aux communes 0,67 € le m<sup>3</sup> et que pour que les dépenses soient couvertes par les recettes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, il y a lieu de revoir les tarifs. Après examen des diverses solutions, les tarifs suivants sont adoptés :

En ce qui concerne l'eau :

- De 0 à 299 m<sup>3</sup> = 1,60 € le m<sup>3</sup>
- Au-delà de 300 m<sup>3</sup> = 0,80 € le m<sup>3</sup>

En ce qui concerne l'assainissement :

- De 0 à 200 m<sup>3</sup> = 1,20 € le m<sup>3</sup>
- Au-delà de 200 m<sup>3</sup> = 0,50 € le m<sup>3</sup>

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2015

Voté à la majorité

## 7° - Programme de travaux en forêt

M. LAVIEZ Gilles, adjoint délégué à la gestion de la forêt présente le programme de travaux en forêt qui s'élève à 1 949 € HT soit 2 143,90 € TTC et qui se décompose comme suit :

### - Travaux sylvicoles :

- Dégagement de plantations avec création de cloisonnement parcelle 1J pour 500 € HT
- Nettoyement manuel en plein de jeunes peuplements parcelle 21 pour 1 014 € HT

### - Travaux d'infrastructure :

- Entretien du réseau de desserte : broyage des plateformes parcelles 24 - 28 pour 435 € HT

Après examen du devis, le programme présenté est accepté à l'unanimité.

Voté à l'unanimité

## 8° - Programme de travaux autres

Le maire présente le programme de travaux dans la commune qui comprend :

- Construction du mur autour du nouveau cimetière
- Rénovation de la sacristie et du plafond de l'église
- Réfection du branchement d'alimentation en eau potable de la propriété BRIFFE
- Réalisation d'une fouille pour enfouir le réseau électrique alimentant l'emplacement nouveau
  
- Pour le mur du cimetière, un troisième devis devra être demandé
- Pour les travaux dans l'église, le devis de la COMTOISE DE PEINTURE d'un montant de 7 398,80 € TTC est accepté.
- Pour le branchement propriété BRIFFE, le devis de l'Entreprise SEGUIN d'un montant de 2 913,60 € TTC est accepté
- Pour la réalisation d'une fouille, le devis de l'entreprise SEGUIN d'un montant de 1 674 € TTC est accepté.

Après examen du devis, le programme présenté est accepté à l'unanimité.

Voté à l'unanimité

## 9 ° Vote du budget primitif 2015

Le maire propose le budget primitif 2015 qui se décompose comme suit :

- Dépenses de fonctionnement :	215 170,24 €
- Recettes de fonctionnement :	215 170,24 €
- Dépenses d'investissement :	266 032,49 €
- Recettes d'investissement :	266 032,49 €

Après examen détaillé, il est voté à l'unanimité.

Voté à l'unanimité

## 10° - Planning permanence élections départementales

Après accord de tous les conseillers présents, le planning pour la permanence au bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars est élaboré.

## 11° - Questions diverses

Un tour de tables est organisé : la question du renforcement de notre réseau internet par TELWAN est soulevée et certains abonnés se plaignent que la téléphonie ne fonctionne pas très bien. Des coupures se produisent fréquemment. Malgré plusieurs tentatives pour joindre les responsables, aucune réponse n'a été apportée. John MARTINEZ va essayer de contacter M. HENRY, le patron de TELWAN.

La dangerosité du mur de la propriété BONNET est mise aussi abordée. Un courrier sera par le maire à la famille BONNET pour la mettre devant ses responsabilités.

A VREGILLE, le 20 mars 2015

Le secrétaire

Le maire

Marc Antoine PAILLARD

Jean-François ABISSE